Archives parlementaires

Don patriotique, offert par le 4e bataillon de la Seine-Inférieure à l'armée du Rhin, de 1724 livres, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique, offert par le 4e bataillon de la Seine-Inférieure à l'armée du Rhin, de 1724 livres, lors de la séance du 27 germinal an II (16 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 644;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29936_t1_0644_0000_5

Fichier pdf généré le 01/02/2023

arborera le drapeau tricolore sur les murs de Valenciennes; le tout vous est envoyé avec la présente.

Vive la République ! Vive la Montagne ! Daignez nous continuer l'envoi de votre Bulletin ».

LE GODAILLIER *(présid.)*, AVICE *(pr. le secrét.)*.

P.S. 100 sols en un assignat présenté en don à la patrie par le citoyen Nicolas Biard, membre de la société populaire d'Etoutteville, district d'Yvetot, sur le bureau de la société populaire de Doudeville, qui de même est envoyé avec la présente ».

48

Le 4e bataillon de la Seine-Inférieure, à l'armée du Rhin, invite la Convention nationale à rester à son poste, et dépose, sur l'autel de la patrie, 1,724 liv. (1)

[*S.l., 20 germ. II*] (2).

« Législateurs,

Nous avons prêté le serment solennel d'acheter la liberté au prix de notre sang. Vos travaux et le courage français nous l'ont assurée. Grâces vous soient rendues, nous sommes assez payés. Rendez à la patrie au nom de ses enfants reconnaissans un surcroît de récompense auquel nous n'avons pas prétendu; nous voulons achever de mériter ses bienfaits en assurant à jamais son triomphe. Vous, Dignes représentans d'un peuple libre, restez fermes à votre poste, et comme de la Roche tarpéïenne, précipitez de la sainte Montagne, les traîtres masqués qui y siégeaient encore. Et nous aussi, habitons la Montagne d'où nous ne cessons de répéter avec vous ce cri chéri de tous les vrais républicains : Vive la République une et indivisible. Vive la Convention, Vive la Montagne ».

DUBOIS *(cap.)*, MION *(cap.)*, AUGER *(chef adjoint de bataillon)*, MASSÉ, DUVAL, LEFORT.

49

Le citoyen Maillet, lieutenant des grenadiers au 6e régiment d'infanterie, ci-devant Armagnac, offre à la patrie la somme de 36 liv., en numéraire; il remet sa lettre de nomination à la place qu'il occupe, parce qu'elle lui a été donnée au nom du tyran (3).

[*S.l.n.d.*] (4).

« Citoyen président,

Je fais don à ma patrie de 6 pièces d'argent provenant des rebelles de la Vendée; je t'envoie aussi ma lettre de nomination à la place que j'occupe, parce qu'elle m'a été donnée par le tyran.

Mon plus grand regret est de ne pouvoir envoyer un louis en or que j'avais destiné pour le même usage, mais je l'ai perdu.

Je fais entre tes mains le serment de maintenir de tout mon pouvoir la république une et indivisible. S. et F. »

MAILLET.

Maillet, nommé lieutenant dans le 6e régiment d'infanterie en garnison à Thionville, le 21 mai 1792.

P.c.c. : SERVAN.

50

L'agent national du district de la Montagne fait passer 4 décorations militaires.

La Convention nationale décrète mention honorable de toutes ces offrandes, l'insertion au bulletin, et le renvoi aux comités des finances, des domaines nationaux et d'instruction publique, chacun pour ce qui le concerne. (1)

[*La Montagne, s.d.*] (2).

« Représentans,

Les communes de Calmeils et Pont-Libre viennent de m'adresser les décorations qu'accordait le dernier des tyrans aux militaires. Celles que je vous adresse consistent en 3 croix ci-devant St-Louis; l'une ayant appartenu au citoyen Monturejeo, l'autre au citoyen Joly, et l'autre enfin à Corcorail. Je vous adresse encore une croix du ci-devant ordre de Cincinnatus dont était décoré ledit Joly. D'après l'attestation des communes, il en résulte que ces ci-devant militaires avaient effectué la remise de leurs décorations depuis 6 mois. Il a fallu sans doute l'épuration des corps pour sortir des coffres de ces communes des objets qui depuis longtemps ne devraient exister ».

GUIRAUD.

51

Une députation de la commune et de la société populaire de Boissy-la-Montagne, district de Corbeil, félicite la Convention nationale sur son infatigable vigilance pour dévoiler la perfidie des conspirateurs qui, avec une popularité usurpée, vouloient nous précipiter dans l'abyme; elle dépose sur le bureau 3 médailles d'argent, une de cuivre, et la somme de 180 liv., 9 sols, dont 61 liv., 4 sols en numéraire.

Mention honorable, insertion au bulletin.

La députation est admise aux honneurs de la séance (3).

L'ORATEUR de la députation : Citoyens représentants,

Grâce à votre infatigable vigilance, à votre pénétrante sagacité et à votre mâle énergie, le

(1) *P.V.*, XXXV, 264 et 350.
(2) C 297, pl. 1028, p. 18.
(3) *P.V.*, XXXV, 264 et 350.
(4) C 297, pl. 1028, p. 15, 16.

(1) *P.V.*, XXXV, 264 et 351.
(2) C 297, pl. 1028, p. 17.
(3) *P.V.*, XXXV, 264 et 351. *Bin*, 28 germ.; *J. Sablier*, n° 1262; *Rép.*, n° 120.